

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 8 juillet 2011

Service instructeur Médiathèque Départementale N°

Service consulté

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Résumé: Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner deux demandes de subvention pour un montant total de 2 000 € dans le cadre des aides au fonctionnement des associations et autres organismes de droit privé.

Lors de l'adoption du budget primitif 2011, un crédit de 2 000 € a été inscrit par l'Assemblée départementale au titre des subventions de fonctionnement aux associations permettant ainsi de mettre en œuvre un des volets de la politique de développement de la lecture publique adoptée par le Conseil Général le 20 juin 2003 (CG-2003/II-704).

Dans ce cadre, l'Association des Donneurs de Voix de Colmar et l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse ont sollicité, comme chaque année, une aide au fonctionnement.

Fondées en 1972, ces deux associations permettent aux personnes qui souffrent d'une déficience visuelle d'emprunter des livres enregistrés sur cassettes audio et sur CD.

Pour l'année 2011 :

- ➤ L'Association des Donneurs de Voix de Colmar présente un budget prévisionnel de 10 950 € destiné notamment à l'acquisition de CD vierges permettant aux bénévoles d'assurer l'enregistrement numérique des livres sur CD. Des séances de formation seront également organisées pour répondre à la demande de plusieurs volontaires pour l'enregistrement numérique.
 - Par ailleurs une réunion d'information a été organisée avec la directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sur les services proposés par la bibliothèque sonore, plusieurs axes de partenariat ont été retenus. D'autres pistes seront explorées, telle l'information auprès des ophtalmologistes.
- ➤ L'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse présente, quant à elle, un budget prévisionnel de 18 400 € destiné notamment à l'acquisition de CD vierges. En 2011, les bénévoles continueront d'assurer l'enregistrement numérique des livres sur CD. L'association poursuivra également et intensifiera l'opération « VICTOR ». Ce lecteur de CD, spécialement conçu pour l'usage des mal voyants et des aveugles, est pourvu d'un logiciel adapté aux handicapés visuels (voix de synthèse).

La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné ces deux demandes et, considérant qu'il s'agit de bibliothèques sonores dont le fonctionnement entre dans les missions spécifiques de développement de la lecture publique et d'aide aux personnes handicapées soutenues par notre collectivité, a émis un avis favorable à ces propositions dans sa séance du 16 mai 2011. Le montant de la subvention pour l'année 2011 a été fixé à 1 000 € pour chaque association.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention de :

- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar.
- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Le montant total de 2 000 € est à prélever sur le crédit inscrit au budget primitif 2011, Programme D732, Imputation 65-313-6574-3407-025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER